

Avenant n°11
Convention d'accueil au Restaurant Universitaire de Tarn-et-Garonne
Signée le 26/06/2013 Décision du CA du 22 janvier 2013

I. Identification des parties

Entre les soussignés d'une part :

L'Université de Toulouse II Jean Jaurès,
Représentée par sa Présidente Madame Emmanuelle GARNIER,

Et d'autre part :

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne - Restaurant universitaire,
représenté par son Président Monsieur Michel WEILL,

II. Objet de l'avenant

Entre les parties susmentionnées, dans le cadre de la convention d'accueil au Restaurant Universitaire de Tarn-et-Garonne signée le 26/06/2013 d'un commun accord, il est convenu d'appliquer la grille des différents tarifs UT2J fixés en fonction des catégories indiciaires mentionnées dans la convention pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024, voté au CA du 4 juillet 2023:

MENU TRADITIONNEL

	Subvention UT2J	Part agent
Tarif 1	5,10 €	0,00 €
Tarif 2	2,50 €	2,60 €
Tarif 3	2,20 €	2,90 €
Tarif 4	1,80 €	3,30 €
Tarif 5	1,05 €	4,05 €
Tarif 6	0,15 €	4,95 €
Tarif 7	0,00 €	5,10 €

III. Paiement effectué par les bénéficiaires

Le paiement effectué par les bénéficiaires se fait selon les tarifs subventionnés fixés par l'UT2J, par avenant et en référence à la grille tarifaire suivante :

TRANCHES	INDICES MAJORES
TARIF 1	Gratuité pour raison sociale
TARIF 2	≤ 361
TARIF 3	362 à 390
TARIF 4	391 à 458
TARIF 5	459 à 519
TARIF 6	520 à 669
TARIF 7	> 670
TARIF 8	Non subventionné

Fait à Toulouse le

, en trois exemplaires originaux

**Le Président du Conseil Départemental
du Tarn-et-Garonne – Restaurant universitaire**

**La Présidente de l'Université
de Toulouse II Jean Jaurès**

